

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Châtillon-sur-Cher, et à la déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Val de Cher Controis

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2023, une enquête publique unique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Poizas » sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Cher, ainsi qu'à la déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Val de Cher Controis (CCV2C) sera ouverte en mairie de Châtillon-sur-Cher et au siège de la CCV2C, du mercredi 24 mai 2023 à 09h00 au vendredi 30 juin 2023 à 12h00.

Demande de permis de construire n°041 043 21 D0002, déposée par la SAS Urba 282 dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 Montpellier cedex 2.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, et un résumé non technique. Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Le projet nécessite une déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal afin d'autoriser la construction du parc photovoltaïque.

Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLUi : le dossier d'enquête comprend notamment, une notice explicative, le règlement écrit et graphique, les avis des personnes publiques associées, de la CDPENAF et de l'autorité environnementale.

Commissaire-enquêteur : M. Jean-Louis Hayn, retraité du secteur bancaire - expert foncier et agricole, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Châtillon-sur-Cher et au siège de la CCV2C ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Châtillon-sur-Cher :

Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le mercredi et le samedi de 09h00 à 12h00.

Horaires d'ouverture de la communauté de communes Val de Cher Controis : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Châtillon-sur-Cher et au siège de la CCV2C afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Châtillon-sur-Cher, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public,

- à la mairie de Châtillon-sur-Cher :

- le mercredi 24 mai 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le samedi 10 juin 2023 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 30 juin 2023 de 09h00 à 12h00.

- au siège de la CCV2C :

- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Châtillon-sur-Cher et à la CCV2C où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>